



N° 91
Juillet 2022

La Lettre

du Président

Dossier :

**Retour sur l'Assemblée Générale
ESOD : Dernière ligne droite
Le Système d'Information des
Armes (SIA)**

Calendrier des prochaines formations

Formation sécurité décennale :
sur convocation individuelle ou en ligne sur l'espace adhérent

Responsable de battue et Chef de ligne :

- 18 juillet
- 19 juillet
- 06 septembre
- 07 septembre
- 09 septembre
- 10 septembre

Piégeur agréé :

- 13 et 17 septembre
- Hygiène et venaison :
- 21 septembre
- 24 septembre

Recherche au sang :

- 03 septembre

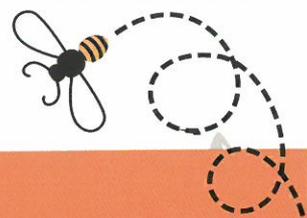
Gestion d'une ACCA :

- 02 septembre
- 09 septembre

Pour toute inscription, contactez le secrétariat
au 05 49 25 05 00.

sommaire

Edito du Président	3
Retour sur l'Assemblée Générale	4-5
Allocution du Président	6-7
Utilisation des véhicules à la chasse	8
Chien avec ou sans laisse et entraînement des chiens	8
Le bail de chasse	9
ESOD : dernière ligne droite	10
Le SIA	11
Résolutions	12



Boutique en ligne

La FDC 79 a mis en place depuis 1 an, un nouvel Espace Adhérent qui vous permet de dématérialiser vos démarches en ligne. Depuis le 1^{er} juin, la Boutique en Ligne est également accessible à tous les territoires de chasse, qui souhaitent commander du matériel et payer en ligne leurs achats. Des créneaux horaires sont proposés pour récupérer le matériel à la FDC 79 directement.

Le service cartographique est également toujours possible : N'hésitez pas à passer commande de vos cartes de territoire au format A0 avant la prochaine saison de chasse !



Vente de miel :

La FDC met en vente son stock en surplus de miel de 2022 et de 2021 à ses adhérents afin de financer l'achat de matériel pour le rucher école :

2021 : 8 € le kilo

2022 : 9 € le kilo

Si vous êtes intéressé, merci de contacter le secrétariat (pas de livraison).



Directrice de la publication : Alexandra BARON

Rédaction : Alexandra BARON, Guy GUEDON, Frédéric AUDURIER et David BERTHONNEAU

Crédit Photos : Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres, Dominique GEST

Création & impression : Imprimerie de la Sèvre - NIORT - 1500 exemplaires - Bulletin imprimé sur un papier issu de forêt gérée durablement

Edita



2022 POUR UNE CHASSE PÉRENNE ET UTILE À LA SOCIÉTÉ

ENFIN ! Nous avons pu nous retrouver pour notre traditionnelle assemblée générale à Bocapole dans une situation de quasi retour à la normale.

Néanmoins une pensée particulière accompagne celles et ceux d'entre vous ou de vos proches qui ont eu à souffrir de cette maladie.

Cette assemblée générale fut particulière, non seulement par son retour en présentiel avec ses 700 participants mais aussi parce qu'elle marquait le terme du mandat d'une équipe et son renouvellement.

Merci à GUY GUEDON qui œuvrait pour sa dernière AG de président d'un mandat occupé brillamment pendant 12 années ainsi qu'à l'ensemble des 15 membres du conseil d'administration qui ont œuvré à ses côtés avec beaucoup d'à propos, dans des conditions parfois particulières voire exceptionnelles.

La nouvelle équipe élue le 21 avril a tenu son premier conseil d'administration le 25 avril et a procédé à toutes les nominations nécessaires à son renouvellement : élection du bureau, nomination des membres des commissions internes et externes, organisation du conseil d'administration par rapport aux adhérents.

Cette équipe a également réaffirmé sa volonté d'inscrire ses orientations politiques dans la continuité de l'équipe précédente.

Le CAP que nous nous fixons doit être clair et partagé par le plus grand nombre.

NOUS VOULONS AGIR POUR QUE LA CHASSE ET SA PRATIQUE S'INSCRIVENT DANS LA PERENNITE

Pour cela, il faut que nos **actions soient davantage acceptées** par la population et que **leur utilité envers la société soient reconnues** à leur juste valeur.

L'axe de travail sera l'amélioration de la biodiversité sur le terrain. Cela permet deux apports de choix :

1-la mise en place d'aménagements en faveur de la biodiversité sera visible et apprécié par une société davantage attentionnée et concernée par la nature

2-ces réalisations seront évidemment bénéfiques pour la chasse car sans développement préalable du biotope, il ne peut y avoir développement de la faune.

Les moyens que nous mettons et continuerons de mettre en œuvre consistent à

- inciter aux initiatives diverses prises par l'ensemble de nos adhérents sur le territoire
- développer nos conventions de partenariat avec les collectivités locales « Ekosentia , chemins ruraux cœur de biodiversité »
- concrétiser d'autres partenariats nous permettant d'agir dans le même sens

Ces actions seront suivies des moyens indispensables de communication comportant 2 axes :

-l'éducation à la nature pour donner du sens à nos démarches auprès des jeunes générations et ce conformément à notre référencement auprès des pouvoirs publics.

-les animations grand public pour mieux faire connaître toutes nos initiatives sur le territoire.

Conclusion : Passion ,Motivation, Donner Envie , Partage , Convivialité,Nature,Vivre Ensemble ,Respect de l'autre , Donner du sens à nos démarches et nos pratiques :

De VRAIES VALEURS qui nous animent afin

D'AGIR POUR LA CHASSE ET DANS L'INTÉRÊT DE LA SOCIÉTÉ

Je vous souhaite une bonne saison cynégétique à tous et à toutes.

Le Président - Guy TALINEAU

LES IMPÉRATIFS DU MOMENT

**VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER
2022/2023**

**RÉDUIRE LES POPULATIONS DE SANGLIER
avec toutes les possibilités offertes pour
maîtriser les dégâts**

**VEILLER A L'APPROVISIONNEMENT DES
POINTS D'EAU pour palier la période de
sécheresse**

Retour

sur la dernière Assemblée Générale

Après deux ans sans avoir pu réaliser une Assemblée Générale physique, le Conseil d'Administration a convié l'ensemble des 1360 adhérents à participer le 21 avril 2022 à BOCAPOLE pour la 99^{ème} session.

L'ordre du jour fut intense, car l'un des principaux points a été le renouvellement des administrateurs, 7 d'entre eux ne souhaitant pas renouveler leur mandat, donc le Président Guy GUEDON.

Introduction du Président

Pour Monsieur GUEDON, l'année 2021 a eu son lot de désagréments, avec notamment la pandémie de COVID 19, ainsi que la guerre en Ukraine ou encore la grippe aviaire. Ces trois facteurs combinés, ont ainsi engendré une hausse du coût des matières premières ou une pénurie de matériaux ou d'oiseaux de lâchers et de reproducteurs. Il sera ainsi nécessaire d'adapter les projets futurs du Département sur l'activité cynégétique et d'anticiper un maximum les conséquences.

Cependant, la progression rapide des populations de sangliers laisse présager une montée des indemnités dans les prochaines années.

Le rapport d'activité de la Fédération est présenté en vidéo d'une durée de 20 min. Son contenu est disponible en ligne sur le site www.chasse-79.com (vidéo et compte-rendu).

La Gestion du Grand gibier

Pour le chevreuil

Cette saison 2021/2022 met un terme au dernier triennal du plan de chasse chevreuil 2019/2022 avec un total de 14053 attributions et 12 930 réalisations, soit un taux de réalisation de 92 %.

Pour le Cerf

L'espèce Cerf est en constante augmentation dans le département. Depuis maintenant 3 ans, les attributions ne cessent d'augmenter. Pour la saison dernière, 167 attributions ont été faites pour 108 réalisations.

Pour le Sanglier

La Politique Fédérale œuvre chaque jour pour diminuer au maximum l'impact de cette espèce sur les cultures et les populations de suidés.

Aussi, en 2021/2022, ce sont 3270 animaux qui ont été prélevés grâce aux efforts des chasseurs deux-sévriens.

Les dégâts sur les récoltes ont pu être contenus pour un total de 103 081 € indemnisés aux exploitants agricoles et 100 km de clôtures posées.

Réseau SAGIR :

Au niveau des recherches sanitaires avec le réseau national SAGIR, la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres a fait analyser 26 animaux.

Le Petit Gibier Terrestre et Migrateur

L'ensemble de l'enquête prélèvement a été présenté lors de la dernière Lettre du Président de Janvier 2022. Pour les données lièvres, espèce soumise à plan de chasse, 28 382 animaux d'attribués pour 11 284 de prélevés, soit 45% d'efficacité. Les comptages réalisés dans le département l'hiver ont permis de relever un IKA de 5.57 lièvres au kilomètre. Au niveau de la reproduction, 49.6 % de jeunes prélevés cette année, en baisse depuis 4 ans, selon la méthode des cristallins.

L'Education à la Nature et les Aménagements

Pour cette dernière année, la FDC 79 est intervenue dans 180 classes auprès de 3 800 enfants sur une vingtaine de thèmes différents allant de la plantation de haies, aux insectes pollinisateurs, en passant par la découverte des oiseaux ou la lecture de paysage par exemple.

Le grand public n'est cependant pas en reste. En effet, plus de 2000 personnes ont pu participer à nos diverses manifestations, allant de la sortie nocturne « Nuit du Lièvre » au brame du cerf, à la journée du patrimoine, mais également aux randonnées pédestres prévues par notre projet « Ekosentia » ou encore Nature Propre.

Ces animations se font en collaboration de collectivités, d'associations mais également avec les nombreux bénévoles qui nous font le plaisir de nous prêter main-forte chaque année.

Toutes ces manifestations constituent une véritable vitrine de notre engagement dans la gestion des espèces et des espaces. Cette reconnaissance nous permet aujourd'hui d'être reconnus comme acteur majeur auprès de nombreuses structures.

Un des axes prioritaires de la stratégie de la Politique Fédérale est tourné vers la reconquête de la biodiversité par la mise en place d'aménagements favorable à la petite faune sauvage.

Pour se faire, l'enveloppe Eco-contribution, mise en place suite à la réforme de la chasse de 2019 a permis de faire financer plusieurs projets, tel que Nature Propre en 2021 et 2022 ou encore Ekosentia avec 15 communes pour 200 km de chemins inventoriés, ainsi que le projet Régional Biodiversité en Nouvelle Aquitaine, qui a permis de financer pour les Deux-Sèvres 11 kilomètres de haies, 250 ha de jachères et 500 hectares de chaumes de céréales.

Compte-rendu financier

Le Trésorier, Guy TALINEAU, a réalisé le compte-rendu financier pour la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Les chiffres ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, après vérification du cabinet d'expertise comptable.

Le total des produits du compte de résultat général s'élève à 2 186 104 € et celui des charges à 1 775 305 €.

Pour le compte analytique « Dégâts de grands gibiers », les recettes sont de 259 874 € et les dépenses de 199 423 €, soit un résultat positif de 60 451 €. Cet excédent, cumulé aux réserves spécifiques de ce compte, porte celles-ci à 394 547,53 € au 30 juin 2021.

Pour le compte analytique « Eco-contribution », il est en équilibre à hauteur de 217 173 € et concerne 3 principaux projets qui sont Biodiversité en Nouvelle Aquitaine, Ekosentia et le projet sur la perdrix grise et l'outarde.

L'équilibre du compte de bilan s'élève quant à lui à 2 811 716 €.

Les grands chiffres :

Prix du timbre : 89 €

Prix de la cotisation : 65 € (part fixe) et 0,35 € / hectare

Prix de la contribution territoriale : 0,30 €/hectare

Vœux déposés

Le premier vœu est déposé par le Conseil d'Administration de la Fédération et vise à modifier le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et le Plan de Gestion Sanglier, en modifiant les quotas de prélèvements et les dates d'ouverture de cette espèce.

Ce vœu a été approuvé par l'Assemblée Générale à 72,3% des voix exprimées.

Le deuxième vœu est présenté par les chasseurs de l'ACCA de St Martin de Sanzay ainsi que par Rorthais et ses environs et vise à demander la possibilité de tirer à plomb le chevreuil, pour des questions d'efficacité et de sécurité.

Ce vœu a été rejeté par l'Assemblée Générale à 60% des voix exprimées.

Election du nouveau Conseil d'Administration

La liste « La Chasse Ensemble en Deux-Sèvres » menée par Guy TALINEAU a été élue à plus de 95 %.

Le nouveau Conseil d'Administration se décline comme suit :

Président : Guy TALINEAU

Vice-Président : Gérald BAUDON

Vice-Président délégué : Jean-François CHOLLET

Secrétaire : Pascal BAILLIER

Trésorier : Jacky DIACRE

Trésorier adjoint : Michel BRUNET

Matthias DENUAULT

Michel GREAU

Stéphane LAURENTIN

Alain LAURENT

Marc DUDOGNON

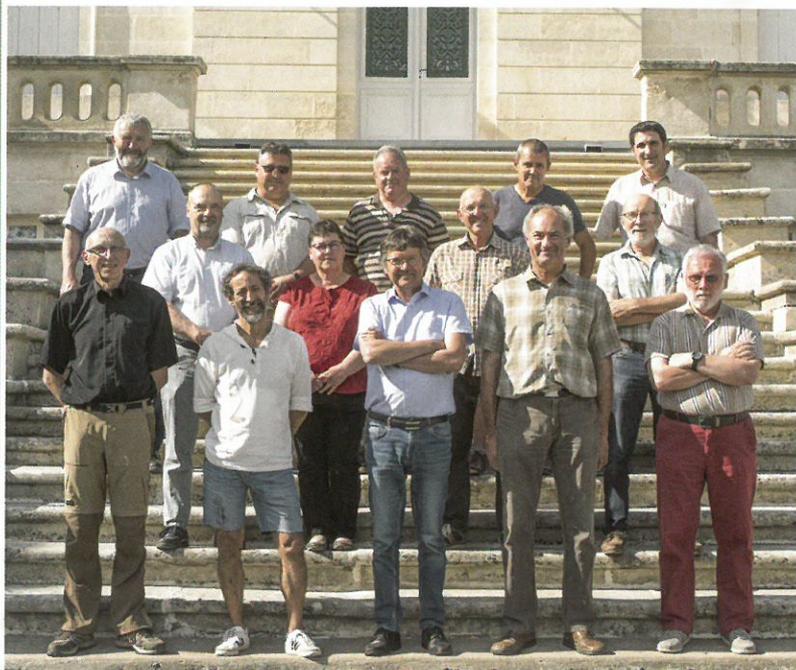
Patrick MORISSET

Sylvie DECQUEY

Denis COCHER

Frédéric POIRAUDEAU

Didier GAILLARD



Attacution

du Président Guy Guédon

Cette 99^{ème} Assemblée Générale marquera la fin de mes mandats fédéraux en faveur de la chasse Deux-Sévrienne et de la chasse Française.

C'est avec une certaine nostalgie que je tourne la page de cette histoire qui a positionné notre Fédération des Chasseurs comme un acteur majeur de la reconquête de la Nature et de la Biodiversité de nos territoires ruraux. Cette orientation, nous l'avons voulue avec mes collègues administrateurs. Elle positionne les chasseurs Deux- Sévriens dans une démarche d'avenir qui a toute sa place dans une société où les citoyens souhaitent le développement de la Biodiversité et ont besoin de comprendre la Nature qui les entoure.

C'est notre devoir de chasseurs de transmettre aux générations futures nos expériences et nos connaissances dans ces domaines.

Cette orientation stratégique s'impose pour la chasse de demain dont la pérennité dépend de la richesse de la petite faune sauvage et du petit gibier. C'est l'aspiration des jeunes chasseurs, ceux qui représentent l'avenir.

Les actions que nous avons construites et développées avec la collaboration active de nos services positionnent la Fédération de Deux- Sèvres en tant que leader national en matière d'éducation à la nature avec la marque EKOLIEN et leader en matière de reconquête des biotopes en partenariat avec les communes et les agriculteurs avec la marque EKOSENTIA « Chemins ruraux – Cœur de Biodiversité ». C'est un positionnement dont je suis fier et dont vous pouvez être fiers, vous les chasseurs Deux- Sévriens. Nous sommes dans une dynamique de projets alors qu'au niveau national la chasse est sur la défensive sur de nombreux sujets ce qui représente une position sans avenir...

Pour illustrer ces affirmations, je vous propose de faire un bilan des 15 ans passés à la Fédération en vous rappelant les actions qui ont marquées cette période et qui constituent les fondations solides pour le monde de la chasse de demain.

Parmi celles- ci je citerai :

- **La gestion de la faune sauvage** est notre action prioritaire pour assurer l'avenir. Dans ce cadre je citerai l'élaboration des différents schémas départementaux de gestion cynégétique qui encadrent nos actions par période de 6 ans, ainsi que la mise en place des 19 unités de gestion et le plan de chasse triennal chevreuil qui en sera cette année à son quatrième renouvellement. Concernant la gestion du sanglier que nous devons maîtriser à tout prix, nous avons mis en place les comités de vigilances locaux et la contribution territoriale dégâts auxquels s'ajoutent les décisions que vous avez prises en votant la résolution qui vous a été proposée à cette Assemblée générale. Concernant le petit gibier nous avons fait évoluer les méthodes de comptage des lièvres et développer un plan d'action de développement Perdrix en partenariat avec le CNRS de Chizé pour l'étude de l'impact de l'alimentation de la perdrix grise depuis 2018 et son extension sur le territoire en mettant en place en 2016 un élevage conservatoire de cette espèce à Zoodyssée avec le soutien du conseil départemental. Cet élevage est aujourd'hui entre les mains d'un jeune éleveur de Gâtine pour son développement. Toujours en 2016 nous avons créé le premier GIASC (groupement d'intérêt agricole sylvicole et cynégétique) en faveur de la réintroduction du faisane commun. Il constitue

un pôle de vulgarisation pour aider les chasseurs dans leurs projets de développement de cette espèce qui se multiplie. Ces projets entrent dans la mise en place d'un plan d'actions de développement en faveur du petit gibier et de ses habitats. Cependant nous devons prendre en compte la récurrence annuelle de la grippe aviaire qui a des conséquences catastrophiques pour les éleveurs d'espèces à plumes : volailles et gibier, tant sur le plan économique que moral. La Fédération s'associe à leur situation. Face à cette situation nous sommes conduits à repenser les dates nos projets de repeuplement et des lâchers de tir en période d'ouverture en fonction des conduites d'élevage que les éleveurs fixeront.

- **C'est la diversité végétale qui favorise la diversité animale, jamais l'inverse.** Pour cela nous avons renforcé les partenariats avec le monde agricole pour mettre en place les jachères faunes sauvage et mellifères, en 20 ans c'est plus de 13.000 ha qui ont été ensemencés. Nous avons conduit ensemble depuis 2008, 4 grands projets Agri faune sur 4 Pays du département et de nombreux programmes de replantation de haies et autres conventions dans ces domaines. Nous avons mis en place un programme de conservation des chaumes de céréales favorable à la petite faune avec plus de 1500 ha par an.

- **Ces programmes de plantations de haies** avec l'aide financière de la Région et du Conseil départemental représentent 140 kilomètres et 33 bosquets. Cette action a été l'élément moteur du développement des projets avec les collectivités locales et particulièrement le programme EKOSENTIA « Chemins ruraux – Cœur de Biodiversité ». Dans ce domaine, la FDC 79 est l'une des grands artisans pour son développement au niveau national. Rappelons que 2 maires de notre département accompagné de Frédéric Audurier ont été les grands témoins de cette action au salon des Maires de France en 2019 et 2021.

- **Le développement de l'Education à la nature auprès de tous les publics** est notre action phare de la transmission des connaissances. Initiée en 2008 et développée en 2010, nous sommes passés de 20 animations avec 300 enfants, à **150 en 2021 avec 4.000 enfants par an. Cette démarche a été accompagnée par la mise en place de 10 sentiers pédagogiques** répartis sur le département. Le développement des animations nature auprès du grand public sous forme de randonnées avec les EKORANDO'S en 2022 positionne la Fédération des Deux- Sèvres en tant qu'acteur leader des programmes Régionaux et Nationaux EKOLIEN et EKOSENTIA

- **Cette période a été marquée par le développement appuyé de la formation des chasseurs** en matière de sécurité à la chasse et en battue. Ce domaine **est et sera** celui qui mobilise toute notre attention dans le contexte de dénigrement que nous connaissons. D'ailleurs la loi sur la réforme de la chasse de 2019 impose la formation sur la sécurité de tous les chasseurs tous les 10 ans. Nous l'avons mise en place depuis 2021.

- **La Fédération 79 s'est mise à l'heure du numérique** avec la refonte de notre site internet, le développement de l'espace adhérent, la cartographie des territoires et l'utilisation des réseaux sociaux. Cette évolution nécessaire pose des difficultés à certains d'entre vous, nos équipes vous accompagneront dans cette mutation.

- **L'évolution des ressources humaines et des métiers** à la FDC 79 a été nécessaire avec les évolutions règlementaires et les évolutions des attentes de la société. Nous avons dû adapter les métiers de nos collaborateurs et les former pour acquérir les compétences nécessaires au développement des actions que je viens de vous citer. C'est le propre de toute activité d'anticiper et de s'adapter aux évolutions afin d'être des acteurs d'avenir, sinon le risque de disparaître serait grand. Pour cela la fédération a fait évoluer ses recrutements pour gagner en compétences sur les domaines nouveaux. Notre fédération joue également un rôle sociétal important avec l'accueil de nombreux stagiaires (une vingtaine par an) et le soutien aux jeunes actifs avec l'accueil de jeunes en contrat d'apprentissage et volontaires en service civique, 25 jeunes en 5 ans.

Après ce bilan un peu long mais nécessaire, car pour construire l'avenir il faut savoir d'où on vient. Ce sont les éléments qui guideront la nouvelle équipe fédérale que vous avez élue et qui vous a présenté son programme.

Cette profession de foi est dans la continuité de notre politique de reconquête :

- Reconquête de l'image de la chasse et des chasseurs auprès des citoyens et de la société indispensable pour notre avenir.
- Reconquête des Biotopes et de la Biodiversité en faveur du petit gibier qui est incontournable pour reconquérir les chasseurs.

Ce sont là des orientations stratégiques pour avoir toute notre place dans la société et positionner les chasseurs en tant qu'acteurs majeurs du monde rural et de la ruralité.

Les pieds sur terre, le regard tourné vers le futur et sans jamais oublier le passé, telle est notre devise. La ruralité est une valeur d'avenir, n'en déplaise à ceux qui au lieu d'agir pour le bien commun rêvent d'une Nature sous cloche et n'ont que le **mot d'interdiction** à la bouche.

C'est cette philosophie que nous portons et que nous porterons. Je suis convaincu que l'après ne sera pas comme l'avant. Cette crise mondiale que nous connaissons marquera une rupture forte avec le monde d'avant. Nous devons nous adapter à une nouvelle vie et à une nouvelle vision du monde en étant sûr de nos valeurs.

Nous devons AGIR pour être acteur de notre DEVENIR. Nous sommes sur le bon chemin, j'en suis sûr.

C'est en conduisant une politique et des actions qui répondent aux attentes de la société que nous expliquerons ce que nous sommes et que **notre utilité sera reconnue**.

Cette année encore et les années à venir, nous aurons à faire face aux attaques des anti-chasse et anti- tout tant au niveau national que local.

Ces actions qui sont restées jusqu'à présent éloignées de notre territoire sont devenues une tendance nouvelle qui s'est accentuée dans notre département depuis 2020. Ces actions, portées au niveau national par certaines associations et partis politiques qui se disent écologistes, protecteurs de l'environnement et défenseurs du bien-être animal, sont de plus en plus présentes près de nous. Quelques municipalités nouvelles se préoccupent des dangers de la chasse et du bien-être des espèces classées ESOD, plus communément nommées nuisibles, ce qui génère localement des situations conflictuelles. J'en veux pour preuve la manifestation des anti-bassines du 26 Mars à la Rochénard. Ce jour-là, certains individus ont fait brûler une haie plantée par les chasseurs et visité la cabane de chasse de l'ACCA.

Cette situation est inacceptable et la Fédération des chasseurs des Deux- Sèvres la condamne sans réserve. Dans ce domaine l'année 2022 sera l'année de toutes les attentions pour ne pas dire de tous les dangers concernant particulièrement le nouveau classement des ESOD en 2023.

Les chasseurs, les agriculteurs et tout le monde rural sont remis en cause dans leurs pratiques et leurs traditions **par ces initiateurs d'un nouvel ordre moral et de pensées**.

Bien sûr que les changements de la société et de notre environnement imposent des remises en cause et des évolutions, d'ailleurs la crise sanitaire actuelle nous le démontre et cela sans compter avec les conséquences de la guerre en Ukraine. Si la nature n'est pas à tout le monde n'en déplaise à certains, le droit de propriété privée est un droit constitutionnel.

Le « bien vivre ensemble » ses activités, ses passions et ses loisirs dans notre espace rural **est un enjeu majeur et une valeur d'avenir**. Il faut sortir de cette logique d'opposition et du principe d'interdiction hélas de plus en plus développé. En exprimant cela, je pense évidemment aux élections de 2022, nous avons des choix à faire. Nous devons faire de ces échéances un espoir pour la ruralité, tous nos adversaires sont et seront présents à ces élections. A cet instant je reprends l'expression du Président de la Fédération Nationale Willy SCHRAEN : **« Les amis de mes ennemis sont tous mes ennemis »**, cela sans aucun état d'âme.

C'est dans ce contexte de bouleversement que nous réussirons et que la nouvelle équipe atteindra ses objectifs, de cela j'en suis sûr. Je leur souhaite une pleine réussite dans la poursuite de l'œuvre que nous avons commencée.

A cet instant j'associe à mes remerciements toute l'équipe d'administrateurs anciens et actuels qui m'a accompagné durant ces mandats. Ils ont été présents dans tous les instants et ils ont œuvré à mes côtés pour la chasse Deux-Sévrienne, ils méritent notre reconnaissance.

Je vous remercie, vous les chasseurs Deux- Sévriens qui m'avez fait confiance et apporté votre soutien dans la conduite de notre politique au service des territoires ruraux et de la ruralité.

Vous avez œuvré et apporté votre engagement et votre main d'œuvre bénévole pour mettre en place les aménagements et les actions utiles au développement de la Biodiversité et de la petite faune sauvage. C'est grâce à vous les Hommes de terrain que notre loisir et notre passion retrouvera une image positive auprès des citoyens. Vous entendrez de plus en plus autour de vous cette réflexion : « Ce sont les chasseurs qui ont fait ça ». Entendre cette réflexion autour de moi sera pour moi une récompense pour mon engagement en faveur de la chasse et du monde rural.

Je profite également de cette dernière intervention de mon mandat pour remercier tous les partenaires de la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres. Je remercie également les représentants des instances agricoles avec qui nous conduisons nos actions de terrain et avec qui nous prenons souvent des positions solidaires. Je remercie les élus du département : Sénateurs, députés, maires et le conseil Départemental qui sont à notre écoute et qui nous apportent leur soutien dans la conduite de nos projets. Je remercie également les services de l'État et leurs responsables, retenus par leur obligation de réserves, avec qui nous entretenons des relations de confiance, ce qui facilite la gestion de certains dossiers compliqués et sensibles. Sur ce point je compte particulièrement sur eux sur les dossiers de cette prochaine année « Classement nuisibles » appelés dans le jargon politiquement correct Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts. La nouvelle équipe fédérale œuvrera pour maintenir et développer cet esprit constructif. Voilà mon mot de la FIN.

**Prenez soin de vous et prenez soin de votre famille !
Soyez sûr de mon amitié !
Merci à tous !**

Résolutions adoptées à l'Assemblée Générale

1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes de la société européenne bourse représentée par son chargé de mission Frédéric ROUILLE sur les résultats clos au 30 juin 2021, approuve les comptes de la Fédération, tels qu'ils ont été présentés dans ces rapports.

L'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité cette résolution.



2

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion, au titre de l'exercice 2020 - 2021.

L'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité cette résolution.



La suite de la présentation du budget 2022/2023 par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve ce prévisionnel de 2 032 220 €

L'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité cette résolution.

4



Les comptes de la Fédération, couvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021, sont caractérisés par les données suivantes :

- Un total du bilan de 2 811 716 € ;
- Des produits d'exploitation de 2 148 884 € ;
- Après consolidation, un résultat net comptable positif de 410 799 €.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder aux affectations suivantes, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 :

- Le résultat bénéficiaire de 410 799 € sera affecté au poste « autre réserve »
- Le transfert de la somme de 32 594 € de la réserve au poste « réserve immobilisée » correspondant à l'ajustement au 30/06/2021 de la valeur nette comptable des immobilisations de ce service.

Après affectation, le solde des comptes de fonds associatifs se présenteront ainsi au 30 juin 2021 :

Libellés	Comptes de la F.D.C.
Réserves de gestion	1 925 413 €
Réserves immobilisées	375 271 €

L'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité cette résolution.





Un Bail de chasse est un contrat par lequel un propriétaire foncier s'engage à faire jouir au preneur, le droit de chasser sur le terrain dont il dispose.

Le preneur peut être une personne physique ou morale et obtient ainsi le droit de chasser sur les terres du bailleur.

Le contrat de bail en chasse privée et ACCA

Les caractéristiques du bail de chasse :

- Les noms et prénoms du bailleur.
- Le territoire de chasse : toutes les parcelles concernées de façon exhaustive.
- L'objet du contrat : les types et règles de chasse (petit ou grand gibier, type de chasse, quotas...) Un propriétaire peut tout à fait louer sa chasse à une personne pour le grand gibier et à une autre pour le petit gibier, il dissocie ainsi son droit de chasse. Cette division doit être mentionnée dans le bail.
- La durée : par défaut, la location est faite pour un an, avec une reconduction tacite. Sa durée ne peut excéder 99 ans.
- La résiliation du bail se fait par écrit 6 mois avant la fermeture de la chasse.
- Loyer : un bail de chasse doit être conclu à titre onéreux, le prix étant fixé librement (monétaire ou nature).
- Fin du bail : Le décès de l'une des parties ne met pas fin au bail. La vente du fond ne doit pas priver le preneur de l'exploitation de la chasse jusqu'à la fin du bail.



Attention :

Pour qu'un bail de chasse soit opposable à tous ceux qui viendraient à louer le même droit de chasser, ou aux ACCA, il doit être enregistré à la recette des impôts, ou devant le notaire (forme authentique) ou s'ils sont sous seing privé, avoir été soumis à la formalité des enregistrements auprès de l'administration fiscale.

L'acte notarié authentique est obligatoire pour tout bail d'une durée égale ou supérieure à 12 ans, car il doit être soumis à publicité foncière par les soins du notaire au bureau des hypothèques. (Article 1325 du Code Civil)



ESOD : dernière ligne droite pour déclarer vos dégâts et vos prélèvements

(ESOD : Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts)

La liste des ESOD résulte d'un arrêté ministériel qui prendra fin au **30 juin 2023**. Pour permettre ce classement, le Ministre de la Transition Ecologique et de la Solidarité s'appuie sur différents critères et notamment l'état des populations et les dégâts occasionnés aux activités humaines.

Pour la période 2019-2023, seuls le renard et la corneille noire étaient classés ESOD. Le corbeau freux, la pie bavarde, l'étourneau sansonnet et la fouine avaient été déclassés et par conséquent, seule leur chasse de septembre à février est désormais possible. L'intervention pour la régulation de ces espèces est donc très limitée et problématique en dehors de la période de chasse.

Les chasseurs, les agriculteurs, les piégeurs, les gardes particuliers, les élus, les particuliers, etc... ont tous un rôle à jouer pour permettre en 2023 de conserver le renard et la corneille noire et de reconquérir le corbeau freux, la pie bavarde, l'étourneau et la fouine dans le classement des ESOD.

Le Conseil d'Administration avec l'appui des détenteurs de droit de chasse (ACCA ou Chasses privées) a contacté la quasi-totalité des maires du département pour recueillir leur avis sur le classement des ESOD. Une grande majorité ont donné un avis favorable, ce qui permettra d'étayer notre argumentaire auprès de l'administration.

Déclarer les bilans de régulation de l'année

L'état des populations passe également par la connaissance des prélèvements réalisés par le monde cynégétique. Pour cela, chaque responsable de territoire doit renvoyer à la FDC 79 son bilan de régulation annuel téléchargeable sur le site de la Fédération ou sur votre espace adhérent. Ce document vous a également été transmis en juin par courrier.

Déclarer les dommages, un acte fondamental



Dans les prochaines semaines, votre Fédération va devoir monter un dossier complet pour permettre le classement du plus grand nombre d'espèces possible en ESOD pour la période 2023-2026. Il est donc impératif de déclarer les dommages occasionnés par la faune sauvage **depuis le 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2022** à partir de l'application Appli'chasse ou de l'attestation de dégâts aux cultures et aux biens téléchargeables sur le site de la Fédération ou sur votre espace adhérent. Toutes les informations que vous jugerez utiles doivent être également communiquées à la FDC79 dans les plus brefs délais. Il s'agit par exemple :

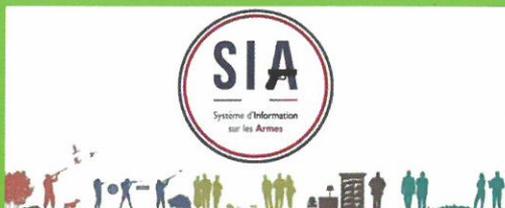
- Des dégâts de renards sur les poulaillers,
- Des dégâts de corbeaux et de corneilles sur les semis
- Des dégâts au sein des maisons d'habitation par la fouine
- Des dégâts de pies et autres corvidés sur les joints des baies vitrées, essuie-glaces de voiture,...
- Etc...

La prise de photos et toutes autres pièces justificatives comme des factures peuvent également être jointes à cette attestation. Elles étayeront le dossier.

A ce jour, votre Fédération manque notamment d'informations sur la pie, les étourneaux et la fouine.



Le nouveau Système d'Information des Armes : Créez votre compte avant le 1^{er} Juillet 2023 !



Rappel

Nous vous rappelons que tout Président d'ACCA ou de Chasse Privée se doit de communiquer les informations transmises par la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres à l'ensemble des chasseurs de son territoire. Vous restez le vecteur de transmission principal des informations reçues, notamment lors de vos rassemblements tels que les Assemblées Générales.

Qu'est ce que le SIA ?

Afin de faciliter le recensement des utilisateurs d'armes à feu, le Ministère de l'Intérieur a mis en place un site internet accessible aux détenteurs, aux professionnels et à l'administration, sous la forme d'un portail numérique et permettre ainsi la simplification des démarches réglementaires lors de l'achat, de la vente de façon dématérialisée et réduire les délais d'instruction de l'Administration.

Qui est concerné ? Tous les chasseurs détenteurs d'armes à canon rayé, de semi-automatiques ou à répétition à canon lisse et ceux détenteurs d'armes à canon lisse un coup par canon acquis depuis le 1^{er} décembre 2011 sont concernés par l'ouverture du compte SIA.

Les chasseurs ne détenant que des armes à canon lisse ne tirant qu'un seul coup par canon, qu'ils possédaient avant le 1^{er} décembre 2011 pour laquelle il n'y a jamais eu de déclaration en Préfecture n'ont pas l'obligation de créer un compte : il s'agit d'armes à canons juxtaposés, superposés possédés avant le 1^{er} décembre 2011.

Quand et comment créer son compte ?

Les chasseurs devront créer leur compte avant le 1^{er} juillet 2023 afin de conserver leur droit de détenir leurs armes.

Vous devez disposer d'une adresse mail, scanner ou photographier votre pièce d'identité, justificatif de domicile et permis de chasser.

A l'adresse suivante :

<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/>

Dès votre compte créé, vous retrouverez toutes les armes détenues qui ont été déclarées depuis 1995 en Préfecture. Votre numéro SIA est unique. Pensez à bien le conserver.

En cas de besoin, vous aurez 6 mois pour corriger les erreurs de votre compte.

Besoin d'aide ?

Votre armurier de proximité vous propose un service payant pour créer votre compte et enregistrer vos armes. N'hésitez pas à faire appel à lui.

Les 22 Maisons France Connect des Deux-Sèvres ont également un service d'aide sur place et vous accueilleront pour vous aider dans vos démarches numériques.

Utilisation des véhicules motorisés à la chasse

Durant l'action de chasse, tout déplacement de véhicules est interdit.

L'article L424-4 prévoit que « Tous les autres moyens de chasse sont prohibés. Toutefois, le déplacement en véhicule à moteur d'un poste de tir à un autre est autorisé dès lors que l'action de chasse est terminée et que l'arme de tir est démontée et placée dans son étui. Pour la chasse aux chiens courants, le déplacement en véhicule à moteur peut être autorisé dans les conditions prévues par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Les personnes souffrant d'un handicap moteur peut faire usage d'un véhicule à moteur pour se rendre à leur poste et ne pourront tirer que lorsque le moteur sera à l'arrêt. »

« Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique précise que « pour la chasse du grand gibier, seront prohibés tout déplacement en véhicule à moteur, de traque à traque, tant que la fin de chasse n'aura pas été annoncée par le responsable de battue. »

Chiens : entraînements, sorties... ?

Avec ou sans laisse hors saison de chasse ?

L'article L211-19 du Code Rural énonce les règles concernant la divagation des animaux. Aussi, tout chien qui ne serait pas « **sous surveillance active de son maître** », soit à portée de voix ou d'instrument sonore permettant son rappel, est considéré en divagation.

Le maître ne sera en infraction que si son chien n'est plus sous son contrôle et qu'il est démontré qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour le récupérer.

De plus, **du 15 avril au 30 juin**, il est strictement interdit de promener des chiens non tenus en laisse, en dehors des allées, bois et forêts du fait du dérangement de la faune environnante.

Si le chien en divagation quête le gibier, il s'agit dans ce cas d'un acte de chasse voire d'une chasse sur autrui, ou encore d'une chasse hors période de chasse. Ces infractions sont passibles d'une amende de 5^{ème} classe.

L'entraînement des chiens :

L'arrêté du 21 janvier 2005 régit l'entraînement des chiens, et précise notamment que l'entraînement des chiens de chasse par un particulier individuel ne nécessite pas l'obtention de l'autorisation préfectorale.

La personne entraînant les animaux, doit s'assurer de l'accord des propriétaires ou titulaires du droit de chasse sur les parcelles concernées.

Cet entraînement ne peut avoir lieu que selon un calendrier précis :

- Toute l'année à l'intérieur des **enclos de chasse**

- **Pour les chiens courants**, entre l'ouverture de la chasse et le 31 mars

- **Pour les chiens d'arrêt, spaniels et retriever** : tous les jours entre le 30 juin et le 15 avril sans tir et tous les autres jours en période d'ouverture du gibier concerné.

- **Pour les chiens de sang** : toute l'année tenus en longe

- **Pour les chiens de terriers** : toute l'année sur terrier artificiel, pendant la période de chasse du gibier concerné et sur terrier naturel et du 30 juin au 15 avril sans tir avec broussaillage et menée à voix.

Pour les organisations de concours, une autorisation auprès du Préfet doit être obtenue au préalable de la manifestation.

